

CONSEIL MUNICIPAL D'AVANÇON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2021

Président : M. NICOLAS Laurent

Présents :

Mmes Josiane BOISSERENQ, Florence CHEVALIER, Mrs Laurent NICOLAS, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Laurent CERESA, Christophe GUILLON, Florent CHARPIN, Joël VALLON.

Absents excusés : M. Julien ASTRION.

Hors conseil : Mr Jean-Luc BLANCO et Mr Gilles PLAUCHE.

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h15.

Le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2020 a été approuvé par les membres du conseil municipal (voté 10/10).

Monsieur Le Maire propose de rajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- 11. Aménagement du carrefour de la RD N°942 et la RD N°11a
- 12. Contrat assistance juridique

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité 10/10.

1. Travaux ONF 2021 :

Mr Gilles PLAUCHE, nous expose le programme des actions ONF 2021 :

• TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE :

✓ Travaux connexes d'infrastructures :

x Curage des renvois d'eau.

Localisation : Départ de la piste des Guillemonts jusqu'à la limite de commune de Théüs et celle d'Espinasse.

x Création de renvois d'eau.

Localisation : piste forestière qui va à la croix des près.

•

• TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

✓ Protection contre le gibier – application de répulsif (sans phyto).

Localisation: P8 Forest Charpin.

• OPERATIONS SUR LIMITES ET PARCELLAIRES :

✓ Entretien du périmètre : traitement manuel et peinture.

Localisation : P9 Limite ouest.

Montant total du programme : 11 010,00 H.T

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

2. Coupe de bois 2021 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 5 et 8 de la forêt communale d'Avançon.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'exploiter les parcelles 5 et 8 en bois façonnés et autorise l'ONF à procéder à la vente groupée des bois en contrat d'approvisionnement,

Vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

3. Délibération Adhésion et certification PEFC :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que l'adhésion à la certification forestière PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur est arrivée à terme et qu'il faut la renouveler. Il donne les informations générales et les modalités de renouvellement de l'adhésion (d'une durée de 5 ans) au programme de reconnaissance des forêts certifiées PEFC.

Vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

4. Frais de scolarité école de VALSERRE 2019-2020 :

La participation financière aux frais de fonctionnement de l'école de Valserres à partager entre les trois communes : Avançon, St-Etienne-le-Laus, Valserres, s'élève à 2 865,13 € pour la commune d'Avançon.

Vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

5. Participation rémunération ATSEM Saint Etienne le Laus 2019-2020 :

La participation aux frais de rémunération du poste d'ATSEM sur la commune de St-Etienne-le-Laus s'élève à un montant de 10448,68 €, pour la commune d'Avançon.

Vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

6 . Goudronnage 2021 :

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental nous a accordé une subvention de 8000,00 € pour un montant minimum de 14 545 € de travaux réalisés.

Vote à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

7. Ouverture de crédit :

Monsieur le Maire rappelle des dispositions extraites de l'article L162-1 du code des collectivités territoriales :

Article L1212-1 modifié par la loi N°2012 1510 du 29.12.12 art 37 (vd)

Concernant le montant des dépenses d'investissement de la commune inscrites au budget primitif 2020 et conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 81 256,00 € soit 25 % du budget de la commune 2020 :

- ch 20 : 1 000,00 €
- ch 21 : 12 500,00 €
- ch 23 : 67 750,00 €

A l'unanimité le Conseil Municipal, accepte l'ouverture des crédits sur le budget de la commune 2021.

8. Convention d'adhésion Multi au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes par le biais de la convention au service hygiène et sécurité du CDG 05 propose à la commune d'Avançon d'être accompagné et de pouvoir ainsi bénéficier des missions de conseil en la matière.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

9. Délibération entretien professionnel:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération précisant les modalités pour l'entretien professionnel relatives à de la Fonction publique territoriales.

Voté à l'unanimité 10/10.

10. Règlement cimetière et prix des concessions :

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les prix des concessions du cimetière.

Les dimensions des concessions sont de 1,25 M/2,50 M.

Les tarifs suivants sont proposés :

- ✓ Columbarium urne pour 50 ans au prix de 700,00 €
- ✓ Concession pour 30 ans au prix de 800,00 €
- ✓ Concession pour 50 ans au prix de 1 000,00 €
- ✓ Concession pour 99 ans au prix de 1 250,00 €

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

11. Aménagement du carrefour de la RD N°942 et la RD N°11a :

Suite à une demande des habitants de la commune, concernant l'accès au village depuis la RD N°942 , et au vue de la dangerosité de celui-ci ; Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de prendre une délibération demandant un aménagement de ce carrefour, et d'adresser un courrier au Conseil Départemental, énonçant notre demande.

Voté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal (10/10).

12. Contrat assistance juridique :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil, que le contrat de prestation juridique souscrit avec le CABINET ROUANET qui nous permet de bénéficier de conseil, arrive à échéance. Le coût de ce contrat s'élève à 2 257,50 € H.T annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (10/10)

Questions Diverses :

- Suite à la demande de M. Daniel RAMBAUD, de créer un passage busé au travers du chemin des platrières, afin de canaliser l'eau de sa source, le Conseil Municipal lui donne l'autorisation d'effectuer ces travaux.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un appel téléphonique de Monsieur Boyer et rappelle que Madame BRITOS DE MEDEIROS avait fait une proposition par SMS le 4 décembre 2020 : enlever de son souhait d'acquisition la parcelle communale n°721 se trouvant autour de la C 722 et acheter cette même parcelle pour la somme de 3000 €, céder à la commune les parcelles permettant la régularisation de la route de la Montagne (B 668, 671 et 674). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avait décidé de se prononcer en faveur de sa requête avec les prescriptions suivantes : Les échanges feront l'objet de 2 actes séparés chez le Notaire, les frais notariaux seront en totalité à sa charge. En compensation, la somme de 3000€ pour l'achat de la parcelle C 722 ne lui serait pas demandée. Cette proposition lui a été notifiée par courrier du 11 décembre 2020.
Monsieur Boyer a refusé par téléphone cette offre et souhaite toujours acquérir la parcelle communale n° C 721 que le Conseil Municipal ne désire pas vendre.
Après discussion, le Conseil Municipal ne revient pas sur la proposition qu'il avait faite par courrier du 11 décembre et il est toujours contre le fait de céder la parcelle communale n° C 721.

La séance est levée à 1H00.

Le Maire
Laurent NICOLAS

